

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-68- TRAVAUX : Résultat commission d'appel d'offres du 10 juin 2025 : choix des entreprises pour les travaux de restauration de ponts communaux (le Bourgneuf, le Bout de la Ville)

La commission d'appel d'offres s'est tenue le mardi 10 juin en présence du cabinet CETIA qui a commenté son rapport d'analyse des offres, 2 entreprises ont répondu pour chaque dossier et le résultat se présente ainsi :

➤ *Rue du Bourgneuf et de la Triballe*

Au vu de la qualité technique et économique de l'offre, le cabinet CETIA, maître d'œuvre, préconise au maître d'ouvrage de retenir l'offre de Thermabat pour un montant de **24 242,80 € HT**

➤ *Rue du Bout de la Ville*

Au vu de la qualité technique et économique de l'offre, le cabinet CETIA, maître d'œuvre, préconise au maître d'ouvrage de retenir l'offre de Roussel BTP pour un montant de **61 485,28 € HT**

La commission a décidé de suivre l'avis du maître d'œuvre, le cabinet CETIA et de retenir les entreprises comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire ou son représentant à signer les pièces liées à ces marchés de travaux.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

